PIC 101415 01016 1 22 | FOO 23

## MAIRIE D'ARDON

## **AVIS DU MAIRE**

concernant	i- Une demande de déclaration (Antre Déposée en MATRIE LE préalable lotissement Permis de Constitué (13/01/122)
PAR	NOM, PRENOMS  G:DSQL
HABITANT	ADRESSE DU PÉTITIONNAIRE (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)
A	50 rue Étieme Parcel 75002 Pareis
POUR UN	ADRESSE DU TERRAIN (NUMÉRO, VOIE, LIHU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)
PROJET SITUE A	Le cloux 45160 Ardon
	RÉPÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTIONS ET NUMÉROS DES PARCELLES)
	B,63   B165   B169   B171   B673   B674   B675   B676
MA COS de décision	relevant de l'État, cet avis est transmis à la direction départementale de l'équipement dans le mois de la réception de la demande à quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur choisi. Il peut revêtir toute autre fimms

Prescriptions particulières (s'il y a lieu)

Instruction DAT du Lorireh

AVIS DÉFAVORABLE

Motifs

Le 13/04/92.

Le Maire

Jean-Paul Rocke





## AVIS SUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE Fiche de renseignement d'un projet d'urbanisme

Commune: ARDON (45160)

Nº de dossier (PC, CU, PA, DP, AT, CC...) : PC -045-CCS ?? FOS ??

Hydranis (poteau ou bouche d'incendie)

Indiquer les hydrants situés à 150 m du projet (ERP, Industriel, code du travail) et 200 m du projet (Habite

N° Hydrant	Type et diamètre <sup>(2)</sup>	sous 1 bar minimum (3) (en m3/h)	Date de la vérification	Localisation (n°, vole)	Distance du projet (en m)
nº 5066	Moserve	A remettre en con	for mile	Lieu dit le clou	173
N° Hydrants	Types et diamètresi <sup>2</sup> i	Débit simultané (si nécessaire) sous 1 bar minimum (3) (4) (en m3/h)	Date de la vérification	Localisation (n°, vole)	Distance du projet

- La diriance s'entend entre les hydrants ou le point d'eau d'incendie (dire de mise en aspiration) et la situation exacte du bôtiment dans le terrain par les voies carrosrables (31:
- (2): Pl & 100, Bl Ø 100, : Pl Ø 70, Pl Ø 150,... et noter s'il s'agit d'un hydrent privis
- Si le débit a été mesuró sous une prestion dynomique différente de 1 bar, indiquer clairement cette pression (ex 100 m3/h sous 1,5 bar)
- Débit simuliané = ciébit d'un hydrant mesuré en même temps que les autres hydrants volsins en fonctionnement, piqués sur la même condisation

Autres Points d'eau d'incendie (Réserves naturelles ou artificielles, forages, pulsards...) Indiquer les points d'eau situés à 150 m du projet (ERP, industriel, code du travail) et 200 m du projet (Habitation, agricole)(1)

			(en m)
	s, réserve aérienne, canal, rivière.		

Si le point d'acu est alimenté par une canalisation d'acu ou débit du lorage.

Rappel: un point d'eau naturel ou artificiel pour être pris en compte et utilisable doit être d'une profondeur minimale de 0,80 m en tout temps et être accessible en toutes circonstances à un engin d'incendie de 16 tonnes non tout-terrain. A défaut, Il ne doit pas être mentionné dans les présents tableaux.

Points d'eau complémentaires (hydrants, réserves naturelles ou artificielles)

Indiquer tous les points d'equ situés à une distance du projet comprise entre 150 ou 200 m et 400 m maximum

(situation exacte du bâtiment dans le terrain) par les voies carrossables(1)

Types	Autres points d'eau d'incendle		Hydrants			
diamètres (2) [5]	Volume utilisable estimé (en m3)	Déblit de la canalisation(4 (en m³/h)	Dóbii Individuéi sous 1 bar minimum (en m3/h)	Date de la vérification	Localisation (n°, vole)	Distance du proj (en m
						M.
			E D'Aga			

Fiche récileée no

